Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261104-2026B34-DE

Publié le : mardi 10 novembre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

SÉANCE DU MERCREDI 04 NOVEMBRE 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du BUREAU
de la COMMUNAUTÉ de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en exercice : 13

Présents à la séance : 12

Date de la convocation : 28 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six et le quatre du mois de novembre, le Bureau de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est réuni à la Maison de l'Emploi à Louhans-Châteaurenaud sous la présidence de Monsieur Anthony VADOT.

Étaient présents : M. Anthony VADOT, M. CHEVREY Mickaël, M. Gérald ROY, M. Didier LAURENCY, M. Jean-Marc ABERLENC, Mme Mathilde CHALUMEAU, M. Eric BERNARD, M. Patrice MARLIN, M. Frédéric BOUCHET, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, M. David COLIN, M. Robert CHASSERY.

Était excusée : Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT.

Secrétaire de séance : M. Mickaël CHEVREY.

7.5 Subventions

B2026-34 Convention d'objectifs et de financement passée entre la CAF71 et la Communauté de communes pour le pilotage de la Ctg – année 2026

VU la délibération n°c2026-59 du 22 avril 2026 portant délégations d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire pour prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de tout contrat, convention et de ses avenants conclus sans effet financier pour la Communauté de communes, ou dont les engagements financiers annuels sont inférieurs ou égaux à 15 000 € HT,

Le Président,

EXPOSE que la Convention territoriale globale constitue un cadre de coopération entre la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire et la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom', visant à coordonner les politiques et les actions en faveur des familles du territoire.

EXPLIQUE que la mise en œuvre de la Ctg nécessite un pilotage territorial permettant d'assurer le suivi des engagements, la coordination des partenaires, l'animation de la démarche et l'évaluation des actions engagées ;

PRÉCISE que la CAF71 propose, dans le cadre de ses dispositifs de soutien, une convention d'objectifs et de financement destinée à accompagner le pilotage de la Ctg au titre de l'année 2026, notamment par le financement des postes de chargées de coopération Ctg, selon les modalités et conditions prévues dans ladite convention.

Le Bureau ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'Allocations Familiales de Saône-et-Loire et la Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom', relative au pilotage de la Convention territoriale globale au titre de l'année 2026, telle qu'annexée à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 071-200071579-20261104-2026B34-DE

Publié le : mardi 10 novembre 2026
Sur le site internet
www.bresselouhannaiseintercom.fr

AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de communes, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Secrétaire de séance :
Mickaël CHEVREY

Date 09/11/2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT

Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom'
Date 09/11/2026